

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 15 mars 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D172024

Nombre de membres en

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine –
M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT
Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno
– Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE
Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT Ginette, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M. Bertrand VERNOUX, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Date de la convocation :
15/03/2024

Absent : M. NILLOON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Sur propositions de la commission des finances, réunie le 13 mars 2024, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution des subventions pour l'année 2024, de la façon suivante :
- ALERTE 765.00 €
- ALERTE (participation cérémonie officielle) 200.00 €
- A.P.E.L. - Sorties ou voyages scolaires 1 487.50 €
 - Projet pédagogique (4 x 200 €) 800.00 €
 - Transports des classes (4 x 200 €) 800.00 €
- Centre Aéré de REPLONGES 3€ 4 200.00 €
- Centre de Formation Apprentis 60.00 € 1 200.00 €
- FORMATION Musicale 1 275.00 €
- FOYER Musical 765.00 €
- Maisons Familiales Rurales 110.00 € 1 100.00 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers (mutuelle) 1 300.00 €
- Sou des Ecoles - Sorties ou voyages scolaires 2 125.00 €
 - Projet pédagogique (10 x 200 €) 2 000.00 €
 - Transports des classes (10 x 200 €) 2 000.00 €
- Union Musicale (participation cérémonie officielle) 200.00 €
- Déplacement aux jeux paralympiques :
 - APEL (29% de 2 200 €) 638.00 €
 - Sou des Ecoles (71% de 2 200 €) 1 562.00 €
- Forfait fournitures scolaires : 50 € / enfant.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 02 avril 2024

Le Maire de REPLONGES,
Bertrand VERNOUX



Accuse de réception en préfecture
001210106206-20240328-D172024-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024